

# L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français  
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social

## ABONNEMENTS

France. — Un an ..... 10 fr.  
Autres pays. — Un an. 15 fr.

## Rédacteur

René DALLOZ  
TÉLÉPHONE 74

## Bureaux

MAISON DU PEUPLE  
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

## La situation

Notre industrie devrait connaître actuellement une pleine activité, les mois de fin d'année ayant toujours été pour les affaires diamantaires plus actifs que les autres périodes de l'année. Même dans les moments de crise les plus aigus que nous ayons connus, à partir de septembre on voyait revenir un peu de travail.

Mais hélas, les périodes agitées et instables que nous vivons depuis quelques années ne sont pas pour la vie économique des éléments favorables à lui redonner sa prospérité, et notre industrie diamantaire est bien celle qui, la première, en subit à chaque événement les répercussions négatives.

Comment la vie économique peut-elle reprendre une existence normale quand le monde entier est en effervescence, quand les foyers de destruction se rallient et se développent sur les continents ?

Après la guerre d'Ethiopie, c'est l'agression des dictatures contre l'Espagne républicaine. C'est encore en Extrême-Orient l'agression de l'impérialisme japonais contre le peuple chinois. Le réarmement est poussé à l'extrême dans tous les pays, malgré que tous parlent de paix, et il semble que tous les peuples ne travaillent que pour leur propre destruction.

Tout cela n'est pas pour le commerce, et aussi pour les industries — autres que ceux des armements — de nature à leur rendre l'essor souhaité et attendu depuis si longtemps.

Mais il y a aussi d'autres éléments qui créent cette situation instable, et qui sont d'ordre financier. C'est l'œuvre des spéculateurs en Bourse qui s'efforcent d'atteindre dans les démocraties qui survivent, le régime que ces peuples se sont volontairement donné. Les agissements scandaleux de ces puissances occultes sont pour le commerce et les industries, tout ce qu'il y a de plus nuisible.

Le 19 octobre dernier, la Bourse de

New-York fut le théâtre d'un nouveau krach du genre de celui de novembre 1929, mais beaucoup moins important. Les échanges ont porté ce jour-là sur 7.290.000 titres de toutes espèces qui, de ce fait, ont subi des pertes importantes.

Ce recul considérable des valeurs a aussitôt des effets économiques fâcheux. D'abord il réduit les avoirs et les disponibilités de tous ceux qui ont investi leur capital en ces titres. Il incite donc les commerçants et les industriels à la plus grande réserve quand il ne les entraîne pas à la faillite. C'est donc aussitôt une baisse du niveau de l'activité dans le pays et par conséquence une aggravation du chômage, et, en raison de la place prépondérante qu'occupent les Etats-Unis dans le monde, les autres pays ne peuvent éviter d'en connaître à leur tour quelque répercussion.

\*\*  
C'est donc encore notre industrie diamantaire qui devait se trouver une des premières frappée.

Si l'on considère que les acheteurs américains absorbent à l'habitude les trois quarts de la production mondiale de diamants taillés, c'est dire que brusquement c'est la mévente sur les grands marchés d'Anvers et d'Amsterdam, ce qui oblige les fabricants à restreindre ou à arrêter leur production pour éviter l'augmentation de leur stock de taillé. Pour les ouvriers, c'est donc de nouveau des perspectives de chômage.

▲  
En Belgique, où 16.000 ouvriers diamantaires travaillaient, on a vu diminuer ce nombre de plus de 4.000 chômeurs, tandis qu'à Amsterdam le nombre de 3.000 ouvriers occupés s'est réduit d'un millier. Quelques patrons ont réduit leur production en ramenant la semaine de travail à quatre ou à trois jours.

En Allemagne, où l'on ne travaille principalement que des chatons sciés, et bien que les affirmations apportées soient incontrôlables, les entrepreneurs diamantaires disent qu'il y a chez eux 80 % de chômage.

Sur notre place de St-Claude, nous sentons aussi s'approcher le malaise.

Une des plus importantes maisons a pris la décision de ne faire travailler que 21 heures par semaine, mais on dit que ce n'est que momentanément. Dans d'autres maisons, on signale aussi quelques ouvriers sans travail.

\*\*  
Voici en quelques lignes l'état de la situation actuelle pour notre métier et les causes qui ont amené ce calme général dans les affaires.

Cependant, la situation ne se présente plus tout à fait comme en 1929. La débâcle financière américaine est loin d'avoir la même ampleur et ainsi, des répercussions aussi désastreuses. Aussi, l'industrie diamantaire est organisée sur des bases plus solides, dans toutes ses dépendances.

D'abord la « Diamond Corporation » a maintenu fermement la vente de la matière brute et n'a mis sur le marché que les marchandises qu'il était en mesure d'absorber. Elle ne montrera pas non plus de brut avant janvier prochain. Le marché du brut est donc sain et l'industrie toute entière ne peut qu'en bénéficier.

D'autre part, pour ce qui concerne le taillé, un avantage nouveau existe et qui sera salutaire à tous. Il est possible maintenant aux fabricants et négociants belges d'obtenir facilement des avances de crédit sur leur stock de taillé par la « Banque Diamantaire Anversoise » qui a été spécialement créée à cet effet. On ne court donc plus le risque de voir un abaissement des prix du taillé par les ventes « forcées » qui n'auraient pas manqué de se produire, et dont nous aurions pu connaître les répercussions sur les prix de main-d'œuvre.

On signale que les prix se maintiennent très fermes.

L'industrie proprement dite est aussi dans une situation stable bien que le chômage ait fait sa réapparition.

N'oublions pas qu'il existe maintenant en Belgique la « Commission Paritaire de l'Industrie Diamantaire » où se rencontrent, sous la présidence du représentant du Ministre du Travail ou du Ministre lui-même, toutes les organisations professionnelles belges et que c'est cette Commission tripartite qui a insti-

tué et surveille l'application de la semaine de 40 heures dans toute l'industrie diamantaire belge. Elle a aussi discuté et établi les tarifs qu'un décret en date du 4 novembre vient de légaliser pour l'industrie à domicile. Actuellement les tarifs sont partout respectés.

Combien la position du commerce et de l'industrie s'en trouve-t-elle améliorée !

Aussi a-t-on raison de regarder l'avenir avec quelque optimisme. Dans les milieux diamantaires Anversois, on ne voit dans le calme actuel qu'un ralentissement passager dans les affaires. On se refuse à prendre une décision tendant à réduire tant soit peu les heures de travail, car il apparaît que le chômage a atteint son degré maximum, et l'on prévoit que prochainement l'activité renaîtra dans toutes les branches de l'industrie.

Sur notre petite place de St-Claude, nous devons donc demeurer fermes et confiants.

Nous n'avons pas à prendre au sérieux des bruits qui pourraient être lancés dans le but de tirer profit de cette accalmie.

Il sera du devoir, au contraire, de tous les camarades de tenir notre permanence au courant et de venir chercher les renseignements nécessaires.

Il faudra veiller surtout à l'application intégrale des tarifs, et nous n'y laisserons pas toucher.

Soyons vigilants et résolus.

Le proche avenir nous apportera des jours meilleurs.

René DALLOZ.

### Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Les valeurs diamantifères ont marqué une hausse sensible courant septembre sur la déclaration d'un dividende intérimaire de 15 sh. sur les actions de la De Beers Ordinaire. Mais étant toujours sensibles aux indications de la Bourse de New-York en raison de ce que le marché américain est le plus important consommateur de diamants, elles se retrouvent fin novembre avec une assez forte baisse.

A 2.479 le 16 septembre, la De Beers ordinaire passait à un cours inférieur à l'action préférence le 11 octobre et ne cessait de baisser jusqu'à 1.619 le 22 novembre.

La De Beers préférence à 2.065 le 16 septembre, a mieux résisté, pour terminer à 1.800 le 24 novembre. De 320 au 16 septembre, la Jagersfontein est tombée à 198 le 22 novembre.

Depuis cette date on enregistre une légère reprise. Le 29 novembre, ces valeurs côtent respectivement 1.600, 1.843 et 215.

Les marchés bien qu'étant calmes demeurent très sains. En général, ce sont les grosses pierres et les fantaisies qui sont peu demandées.

### Ernest LE GUÉRY

Le Guéry est mort.

Cette pénible nouvelle nous est parvenue le 29 octobre par un article de Jouhaux dans *Le Peuple*.

Pour les jeunes militants le nom de Le Guéry n'évoque rien, mais pour tous ceux qui ont suivi la vie des organisations ouvrières, avant et pendant la guerre, c'est tout le passé qui ressuscite.

Ouvrier diamantaire de Paris, Le Guéry fut de ceux qui s'intéressèrent de bonne heure à l'organisation des travailleurs. Dans le milieu diamantaire il fut bien vite remarqué, et il fut tour à tour secrétaire de son syndicat, puis secrétaire permanent pour la France de la section Française de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires.

A ce titre, il joua un rôle important, tant chez les diamantaires que dans les industries connexes réunies dans la Fédération de la Bijouterie-Horlogerie-Orfèvrerie.

Avec Léonce Reffay, Andriès de Rosa, Arthur Danrez, d'autres encore, Le Guéry est de ceux qui ont le plus contribué au défrichement des esprits dans ces corporations.

Mais, limiter à cela le rôle de Le Guéry, serait trahir sa mémoire.

Propagandiste de talent, il conquit bien vite une place de premier plan parmi la phalange de militants parisiens qui inlassablement cherchaient à éveiller la conscience de classe des travailleurs de France et à faire naître et grandir la C.G.T.

C'était l'époque héroïque et romantique du syndicalisme d'avant-guerre, avec ses cadres jeunes et enthousiastes dont beaucoup de membres venus des milieux libertaires, apportaient à l'action syndicale à la fois leur farouche esprit d'indépendance, leur liberté d'allure et de langage, et parfois, l'emballage de la jeunesse.

C'était l'époque de l'antimilitarisme. Comme les autres militants de l'époque, Le Guéry fut de toutes les actions, participa à tous les combats. A plusieurs reprises, il fut poursuivi pour des articles ou des affiches, et une fois il dut, se réfugier à Genève, mettre la frontière entre les autorités et lui de son pays.

Bâti en athlète, d'abord très sympathique, plein de fougue et de vie, la voix bien timbrée, Le Guéry était de ceux dont on peut dire qu'ils sont des entraîneurs d'hommes.

Bien souvent j'eus l'occasion de le voir au cours de ses visites à St-Claude, puis plus tard, à Paris, lorsqu'il eut repris sa meule de simple ouvrier diamantaire, métier dans lequel il fut maître.

Beaucoup de San-Claudiens se souviennent du discours qu'il prononça à l'inauguration de la Maison du Peuple de Saint-Claude en 1910. L'*Echo de la Montagne* avait raillé assez lourdement « le tas de moëllons de la rue de la Poyat ».

La belle volée de bois vert qu'infligea Le Guéry au journaliste qui ne comprenait pas que quelque chose de grand venait de naître dans sa cité !

Je l'entends encore clamer : « Ouvriers san-claudiens, soyez fiers de vos moëllons ».

Et toi, classe ouvrière, sois fière d'homme comme Le Guéry, qui t'ont donné le meilleur d'eux-mêmes, et jusqu'à la mort te sont demeurés fidèles.

Depuis plusieurs années, malade, Le Guéry vivait à Draveil, où il s'était recréé un foyer.

C'est là que la foule de ses amis syndicalistes, socialistes et ceux de la Ligue des Droits de l'Homme, vinrent lui dire leur dernier adieu.

Non prévenus, aucun de ses amis de St-Claude, n'étaient présents. Qu'au moins ces quelques lignes suppléent un peu à notre absence, que ce tardif hommage rendu à Le Guéry, remplace les quelques fleurs que nous aurions voulu jeter sur sa tombe.

E. PONARD.

### Dans les Centres

#### Saint-Claude et ses sections.

Notre centre se ressent inévitablement de l'accalmie générale, mais jusqu'à ce jour nous n'avons pas eu à déplorer trop de chômage.

Dans l'ensemble, c'est la taille « fantaisie » qui est la plus atteinte. Par bonheur que des ouvriers travaillant dans cette fabrication ont pu se reporter sur le « rond » en attendant que ce travail revienne.

La Maison Waille a réduit les heures de travail à 21 par semaine dans toutes ses usines à partir de la deuxième semaine de novembre, mais on fait connaître que probablement elle recommencera le mois prochain à travailler 40 heures.

Pour les autres Maisons, on compte quelques chômeurs à la Coopérative Le Diamant et chez M. René David et M. Rabinowitch. On n'envisage pas que ce soit de durée. Rien à signaler pour les autres personnels.

— Les pourparlers engagés avec la Chambre Patronale au sujet de notre demande d'augmentation de tarif en raison de la dernière dévaluation de notre monnaie, se sont terminés le 18 septembre.

Il a été décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre tous les tarifs en vigueur seraient augmentés de 20 %, ce qui porte à 45 le pourcentage à ajouter sur les tarifs de base. (Tarifs portant la date du 1<sup>er</sup> novembre 1936). Le prix du boîtier a été fixé à 25 francs le carat.

— Les camarades en retard dans le paiement de leurs cotisations voudront bien nous les faire parvenir le plus tôt possible, où venir s'en acquitter à la permanence.

— Nous informons nos camarades que la Bourse du Travail de St-Claude vient d'ouvrir, grâce au dévoué concours de nos camarades de l'enseignement, un Collège du Travail.

Les cours ont lieu à la Maison du Peuple les lundis et mercredis de chaque semaine, de 18 h. 15 à 19 h. 45, avec le programme suivant : lundi : histoire économique et sociale, mathématiques et français (cours A) ; mercredi : géographie économique, français (cours B), droit usuel, journal parlé.

Il ne fait aucun doute que nombreux seront nos camarades diamantaires qui voudront parfaire leur instruction et s'initier dans les grandes luttes qui nous intéressent tous aujourd'hui.

Le droit d'inscription est de 5 francs, plus une cotisation mensuelle de 1 franc.

Les inscriptions sont reçues à notre permanence.

**Paris.** — La situation est stationnaire sur la place de Paris où actuellement une soixantaine d'ouvriers sont au travail. Malgré que la plupart sont occupés à des retaillages, on se ressent aussi du ralentissement généralement constaté. Pour le moment il n'y a pas de chômage.

— Les ouvriers ont tenu à la Bourse du Travail, le 20 novembre, une assemblée générale où le permanent, de retour d'Anvers, leur a fait un exposé complet sur la situation actuelle.

— Profitant d'un jour de repos, notre camarade Pierre Le Bon, secrétaire du syndicat, s'étant rendu à sa permanence, à la Bourse du Travail, eût la désagréable surprise de constater que leur local avait reçu la visite de cambrioleurs.

Trouvant sur le bureau une perceuse à main ainsi qu'un crochet, il s'empressa d'exa-

miner le coffre-fort dont la serrure, bien qu'ayant été perforée de deux trous, avit été ouverte avec une clef. Une valeur de 32.000 francs en titres et de 1.009 francs en espèces avait disparu.

Plainte fut immédiatement déposée. Interrogé, un serrurier qui avait effectué une réparation au coffre en question une quinzaine de jours auparavant, a avoué être l'auteur du vol, et a été écroué. L'affaire suit son cours.

**RECTIFICATION.** — *Nous recevons de la Maison Sirakian, la rectification suivante :*

« Je lis dans votre Bulletin de juin-août, une communication de M. Pierre Le Bon au sujet du conflit surgi dans la Maison Sirakian en mai dernier, communication dans laquelle votre correspondant prend plaisir à dénaturer les faits.

« Je compte sur votre loyauté pour faire paraître les rectifications suivantes dans votre prochain numéro, sous les mêmes conditions que la communication précitée.

« Aucun ouvrier n'a été renvoyé pour avoir revendiqué ses droits aux allocations familiales.

« L'application des 40 heures a été effectuée le 15 mars, avec réajustement des salaires consécutif à plusieurs augmentations antérieures. Les salaires accordés par la Maison Sirakian ont toujours été parmi les plus élevés.

« Aucune intervention de qui que ce soit au sujet du transfert des ateliers à Paris, transfert effectué pour des besoins strictement professionnels.

« Le conflit était devant la Commission de Conciliation quand le personnel a fait grève. D'où rupture du contrat de travail portée devant la dite commission.

« Quant au Monsieur dont il est fait allusion c'est le soussigné Sirakian neveu, fondé de pouvoir de la Maison, qui, d'accord avec le patron, a toujours eu le souci du mieux être de ses collaborateurs et du respect de la dignité de chacun.

« Veuillez agréer, M. le Rédacteur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération distinguée ». **SIRAKIAN.**

*Nous publions ci-après une mise au point de notre camarade Pierre Le Bon que nous avons tenu au courant de la rectification apportée par la Maison Sirakian :*

En réponse à la rectification de M. Sirakian, je tiens à faire aussi une mise au point

1<sup>o</sup> D'après les affirmations de M. Auverkerken, celui-ci a été licencié après avoir demandé ses allocations familiales ; la raison donnée par la Maison fût que cet ouvrier ne faisait pas l'affaire après un an de présence.

2<sup>o</sup> L'application des 40 heures a été effectuée le 15 mars — il n'a jamais été dit le contraire — mais vous avez fait chômer vos ouvriers 15 jours, parce que cette revendication vous avait été faite d'une façon qui ne vous convenait pas. Quant aux salaires, que l'on me permette de citer quelques chiffres : 140 francs par semaine pour le sertisseur : 200 et 225 francs par semaine pour les polisseurs et 250 francs quand les ouvriers travaillaient le samedi après-midi — c'était au temps de l'atelier à la campagne (avril 1936).

Voici le taux des salaires au moment de la revendication :

Sirakian plus fort 380 fr. ; plus faible 240. Eknayan plus fort 446 + 12 % ; plus faible 315 + 12 %.

Dimitri plus fort 370 + 15 % ; plus faible 280 + 15 %.

Voitel, tous, 396 + 13 %.

Wolf 300 + 15 %.

Ces salaires sont d'*Avril 1937*.

3<sup>o</sup> Il est bien entendu qu'aucune intervention de notre part n'a été faite au sujet du transfert de vos ateliers à Paris.

4<sup>o</sup> Le conflit était devant la Commission de Conciliation quand M. Sirakian a licencier une partie de son personnel.

Voici des dates :

15 avril, revendication du Syndicat ;

15 mai, réunion de la Commission de conciliation ;

17 mai, licencier de 5 ouvriers par M. Sirakian ;

18 mai, proposition Patronale de 20 francs d'augmentation pour les polisseurs, 60 francs pour les sertisseurs ;

20 mai, proposition Ouvrière de 25 heures de travail ;

27 mai, nouvelle demande sur la revendication. Refus patronal : *Grève*.

Le moins averti constatera que le 15 mai, première réunion de conciliation ; 17 mai, M. Sirakian licencie 5 ouvriers comme réponse à cette première entrevue. C'est certainement les ouvriers qui ont tort.

Puisque je prends plaisir à dénaturer les faits, voici la copie d'une lettre signée par un M. Sirakian et qui vous fera juge de celui qui dénature les faits :

« Après l'entrevue que nous avons eue avec le Syndicat, il a été décidé que vous pouvez travailler autant d'heures que vous voudrez ;

« Nous vous demandons donc de venir travailler demain dimanche, si possible.

« Voulez-vous avoir l'obligeance de faire savoir cela à Keram et à Parsegh et leur dire de venir aussi demain.

« Faites-moi savoir par Gabriel ou en écrivant sur ce papier si je peux compter sur « vous trois pour demain ».

*Signé : J. SIRAKIAN.*

J'affirme de la façon la plus formelle que jamais le Syndicat n'a donné d'autorisation pour faire travailler le samedi après-midi et encore moins le dimanche ; que les entrevues ont toujours eu lieu devant témoin et que cette lettre qui est en ma possession est digne de son auteur.

Quant à M. Sirakian, fondé de pouvoir, qui a toujours eu le souci du mieux être de ses collaborateurs et du respect de la dignité de chacun, c'est sans doute son opinion, mais là encore je ne suis pas obligé de le croire.

**PIERRE LE BON.**

**Felletin.** — A Felletin, quatre ouvriers seulement se sont remis au travail à la Coopérative depuis quelque temps.

**Nemours.** — Le métier diamantaire a presque disparu de ce centre où il ne reste que deux ouvriers travaillant à domicile. Tous les camarades sont partis ou sont occupés dans d'autres industries.

**Thoiry.** — L'industrie a été très éprouvée dans la région de Thoiry. On compte une dizaine d'ouvriers seulement au travail à la Coopérative et cinq ouvriers indépendants.

**BELGIQUE**

Du 29 septembre au 2 octobre derniers se sont déroulées à Anvers de grandes manifestations, auxquelles participaient des délégués d'organisations diamantaires de nombreux pays.

En même temps que se tenait le premier

congrès pour la création d'une « Union Mondiale pour le Commerce et l'Industrie Diamantaires », organisme groupant toutes les organisations existantes se rapportant au commerce et à l'industrie du diamant et ayant pour but de faire la propagande nécessaire et de défendre leurs intérêts — on fêtait aussi successivement le dixième anniversaire du « Syndicat de l'Industrie Diamantaire Belge » et celui de la « Fédération des Bourses de Diamants ».

Ce congrès et ces festivités ont revêtu un caractère de très haute importance et se sont terminés en présence de plusieurs ministres belges par la réception de Sir Ernest Oppenheimer, président de la « De Beers » et de la « Diamond Corporation » et des Directeurs de cette dernière, qui ont visité les locaux et clubs des organisations dont ils étaient les hôtes. Ils ont aussi apporté le plus vif intérêt à la visite de la taillerie moderne et modèle qu'est « De Daad », appartenant à l'A. D. B.

**Arrêté royal sur la légalisation des tarifs pour l'industrie diamantaire rurale.**

**Article premier.** — Est approuvée la délibération du Comité National pour le travail à domicile, portant entérinement pour un terme expirant le 30 septembre 1939, de l'accord collectif relatif aux salaires, intervenu sous la date du 30 septembre 1937 et concernant les travailleurs à domicile de l'industrie diamantaire.

**Article 2.** — Il est institué au sein du Comité national paritaire de l'industrie diamantaire un comité spécial composé d'un nombre égal de membres-patrons et membres-ouvriers, chargé de déterminer les cas particuliers dans lesquels il pourra être dérogé aux tarifs de salaires, dans les limites précisées par l'accord collectif, entériné conformément à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**Article 3.** — Notre Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur un mois après sa publication au Moniteur.

Donné à Bruxelles, le 4 novembre 1937.

**STATISTIQUE**  
**des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs**

ANVERS	Syndiqués	Ouvriers occupés
Du 30 août au 4 sept. .	12.497	9.185
Du 6 au 11 septembre .	12.521	9.185
Du 13 au 18 — .	12.478	9.634
Du 20 au 25 — .	12.522	9.618
Du 27 sept. au 2 oct. .	12.520	9.671
Du 4 au 9 octobre....	12.539	9.822
Du 11 au 16 — ....	12.565	9.608
Du 18 au 23 — ....	12.526	9.233
Du 25 au 30 — ....	12.551	8.975
Du 1er au 6 novembre .	12.563	8.157
Du 8 au 13 — .	12.486	7.347

AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 6 au 11 septembre .	2.686	1.140
Du 13 au 18 — .	2.697	1.142
Du 20 au 25 — .	2.706	1.120
Du 27 sept. au 2 oct. .	2.713	1.105
Du 4 au 9 octobre....	2.693	1.118
Du 11 au 16 — ....	2.623	1.174
Du 18 au 23 — ....	2.545	1.249
Du 25 au 30 — ....	2.327	1.453
Du 1er au 6 novembre .	1.992	1.765
Du 8 au 13 — .	1.915	1.855
Du 15 au 20 — .	1.662	2.102

## Syndicat de St-Claude

Chers camarades,

Depuis un an, l'action revendicatrice de notre organisation syndicale a permis, en plusieurs étapes successives, d'augmenter les salaires des ouvriers diamantaires dans une importante proportion.

Nous avons obtenu du 1<sup>er</sup> juillet 1936 au 1<sup>er</sup> septembre 1937, une augmentation totale — y compris le 20 % accordé pour la semaine de 40 heures — de 91,40 %.

Si les salaires n'atteignent pas encore leur niveau d'avant-crise, nous pouvons tout de même être satisfaits des résultats obtenus, et reconnaître l'utilité incontestable d'être tous groupés au sein du syndicat que nous faisons vivre par l'apport de nos cotisations.

Cependant, pendant le chômage, pour permettre à nos adhérents de rester à l'organisation, nous avons baissé en deux fois la cotisation syndicale, de 15 à 10 francs et de 10 à 6 francs, ce qui veut dire qu'aujourd'hui nous payons une cotisation qui n'est pas la moitié de ce qu'elle était avant la crise, bien que les salaires actuels sont supérieurs à la moitié de ce qu'ils étaient en 1929.

Pourtant si nous voulons que notre organisation défende ce qui est acquis, si nous voulons qu'elle poursuive son activité, qu'elle suive de près la situation de notre métier pour obtenir encore ce qui lui sera permis d'obtenir, il est indispensable que nous consentions tous l'effort indispensable pour améliorer aussi ses conditions d'existence, c'est-à-dire de ramener la cotisation à un taux normal.

L'Assemblée générale qui s'est tenue le 15 septembre, a accepté à l'unanimité les propositions du Conseil syndical qui sont les suivantes, décisions que nous portons à votre connaissance et qui entrent en application à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1937.

*Le Conseil syndical.*

### Cotisation syndicale

Pour les ouvriers âgés de moins de 50 ans : 8 francs pour un mois complet de travail, soit 2 francs par semaine de travail.

Pour les ouvriers âgés de 50 à 60 ans : 5 francs pour un mois complet de travail, soit 1 fr. 25 par semaine de travail.

Pour les ouvriers âgés de plus de 60 ans : 1 franc par mois.

Pour les apprentis : Exonération totale les six premiers mois.

Ensuite, pendant un an : 4 francs pour un mois complet de travail, soit 1 franc par semaine de travail.

Après 18 mois, cotisation complète.

Chômage complet : Pour toutes ces catégories d'ouvriers, 1 franc par mois. (Cotisation au Rayon de Soleil).

### Indemnités de secours

Indemnité maladie : 1 fr. 50 par jour pendant 3 mois par an.

Indemnité d'accouchement : 30 francs.

Sou du Soldat : 10 francs par mois.

Rayon de Soleil : 10 francs par jour pendant 240 jours par an.

On demande à acheter dops « Bettonville » premier modèle  
Faire offre à la Permanence.

A vendre un pilon en bon état. — S'adresser à la Permanence.

A vendre un jeu de tenailles, état neuf, ainsi que quelques coquilles bronze.  
S'adresser à la Permanence.

Les griffes et les coquilles mécaniques  
fabriquées par Louis BERTHON  
se trouvent à la Permanence.

## D. BETTONVILLE

9, Rue de la Blanchisserie

### ANVERS

Spécialiste pour tous Outils  
concernant le métier diamantaire

### MACHINES A SCIER & A BRUTER

Scies pour Machines à scier

Dops mécaniques et Dops « Idéal »

Fil de cuivre rouge pour Dops

## UNION NATIONALE des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français

### Situation Financière du "RAYON DE SOLEIL" (1<sup>er</sup> semestre 1937)

#### Comptes financiers du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Juin 1937

RECETTES	
Cotisations perçues .....	3.141 »
Dons divers .....	95 55
Intérêts argent placé .....	931 »
Total des recettes....	<u>4.167 55</u>

DÉPENSES	
Indemnités payées aux malades.	5.211 70
Frais du précédent contrôle ...	15 »
Correspondance, fournitures et divers .....	282 90
Total des dépenses....	<u>5.509 60</u>

RÉCAPITULATION	
Total des dépenses .....	5.509 60
Total des recettes .....	<u>4.167 55</u>
Déficit de l'exercice....	<u>1.342 05</u>

#### Situation financière du Rayon de Soleil au 30 Juin 1937

AVOIR DU RAYON DE SOLEIL	
Avoir au 31 décembre 1936 ..	239.372 24
Déficit de l'exercice.....	1.342 05
Avoir au 30 juin 1937	<u>238.030 19</u>

*Le Secrétaire, R. DALLOZ.*

\*\*

Réunie le 7 octobre 1937, la Commission de contrôle, après avoir vérifié les comptes a constaté l'exactitude de ces derniers et la bonne tenue des livres.

La Commission de contrôle constate que le déficit existant à l'Union Nationale, ne peut disparaître qu'en ramenant la cotisation à un taux normal.

La situation du Rayon de Soleil est bonne, et nous pourrons envisager une amélioration dans les secours apportés aux malades.

*Pour la Commission de contrôle :*

René DURAFFOURG, Adonis MERMET,  
Antoine BUSSOD,  
*du Syndicat de Saint-Claude.*

## NOS MORTS

*Nous avons le regret d'annoncer le décès de notre camarade :*

**Henri MONTI**  
*du Syndicat de Saint-Claude*

décédé le 9 novembre 1937, à l'âge de 77 ans.

*A sa famille si cruellement éprouvée,  
l'organisation adresse ses bien sincères  
condoléances.*

## CAMARADE !

**Exige que le prix du travail soit  
porté sur le plion.**  
**Contrôle le poids de tes pierres.**  
**Veille à l'application des lois  
sociales.**

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude

R. C. St-Claude 1.961

*Le Gérant, René DALLOZ.*

**CAMARADES !**



Pour vos achats en Montres, Carillons, Bijoux, etc.,  
adressez-vous en confiance à la

**Société Coopérative Ouvrière "LA MONTRE"**

LAC-OU-VILLERS (Doubs)

qui vous offre la qualité la meilleure, au meilleur prix.

N'oubliez pas que les camarades de "LA MONTRE" sont syndiqués comme vous, donc vous devez les aider.

Catalogues gratuits et conditions spéciales aux lecteurs du Bulletin.